



École du livre
de jeunesse

Appréhender l'entrée dans le métier : devenir auteur·ice, illustrateur·ice jeunesse – à distance

Signer un premier contrat d'édition est le premier pas qui marque l'entrée dans le métier d'auteur·ice, illustrateur·ice. En comprendre l'écosystème, la chaîne du livre et le statut est essentiel pour saisir tous les contours de la profession.

Date : Mercredi 27 octobre 2027

Durée : 1 jour – 6h00

Horaires : 10h00-17h00

Formateur·rice.s : Isabelle Dubois, responsable relation adhérent·es à la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse et Marie Boulier, autrice jeunesse émergente

Publics : Auteur·ices, illustrateur·ices, étudiant·es en école d'art, étudiant·es en master de création littéraire, primo auteur·ices.

Objectif général : Comprendre l'écosystème éditorial, social et fiscal du métier d'auteur·ice et d'illustrateur·ice.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître la chaîne du livre et ses ressources.
- Signer un contrat d'édition : les devoirs sociaux de l'éditeur et les conséquences pour l'auteur·ice et l'illustrateur·ice
- Le régime social des artistes-auteurs.
- Déclarer fiscalement les droits d'auteurs et autres revenus artistiques.

Méthode pédagogique :

Méthode déductive et interactive : interventions fondées sur l'interaction récurrente entre le formateur et les stagiaires. Discussions, études de cas, partage d'expériences, restitutions. Compétences mobilisées : l'écoute, la curiosité, le dialogue, la participation active, savoir-être, savoir-agir, l'engagement, la remise en question, la prise de risque et réflexion critique.

Contenu :

L'objectif est d'appréhender les contours du statut professionnel de l'auteur·ice et de l'illustrateur·ice et de considérer la pratique artistique comme un métier régi par des règles sociales à connaître.

Ainsi, la formation propose :

- une présentation de l'écosystème, de la chaîne du livre et des droits et devoirs sociaux dès l'entrée dans le métier.

- une présentation des organismes et informations légales avec l'appui d'un document pédagogique réalisé par la Charte, ainsi que des diverses brochures professionnelles et de fac-similés de documents pour une meilleure compréhension.

Pour illustrer l'apport des connaissances théoriques sur le statut de l'auteur·ice, une autrice émergente professionnelle témoignera sur tous les points abordés.

Déroulé :

Matinée : l'entrée dans le métier

- Qu'est-ce qu'un·e artiste-auteur·ice ?
- Ecosystème de l'artiste-auteur·ice : les organismes institutionnels de référence/Les organismes sociaux de référence/Les organismes de gestion de droits
- Qu'est-ce que le régime social des artistes-auteurs
- Les revenus principaux et les revenus accessoires
- Les cotisations et contributions sociales
- La pluriactivité professionnelle
- Les auteur·ices et la TVA
- Partage d'expériences, témoignage par une autrice émergente professionnelle
- Questions-réponses

Après-midi : déclarer ses revenus artistiques

- Déclarer ses revenus artistiques (Traitements et salaires/Bénéfices non commerciaux)
- Déclarer en Traitements et salaires : le précompte (la certification de précompte)
- Déclarer en Bénéfices non commerciaux : la dispense de précompte
- Focus sur la facture et le numéro de siret
- La retraite de base obligatoire et la retraite complémentaire obligatoire
- L'assiette sociale, la référence
- Partage d'expériences, témoignage par une autrice émergente professionnelle
- Questions-réponses

Compétences et connaissances visées :

- Savoir à qui s'adresser avant de signer un contrat d'édition.
- Connaître les obligations sociales de l'éditeur.
- Connaître les obligations sociales et fiscales de l'auteur·ice, l'illustrateur·ice
- Savoir à qui déclarer ses revenus artistiques.
- Identifier les droits sociaux d'un·e artiste-auteur, autrice et illustrateur·ice

Modalités d'évaluation :

- Pour finir la formation, les stagiaires seront invité·e·s à remplir un questionnaire à choix multiples afin de faire le point sur les connaissances-clés transmises.
- Une attestation de suivi de formation précisant les dates de réalisation et les horaires sera remise à chaque participant·e, après réalisation de ce QCM.

POUR BIEN SE PRÉPARER

Les primo auteur·rice·s et illustrateur·ice·s peuvent apporter des documents qu'ils auraient reçus de la part de leur éditeur (un relevé de droits, une reddition des comptes, par exemple) ; des courriers de l'Urssaf artistes-auteurs (immatriculation à l'Urssaf, un échéancier de cotisations sociales, par exemple).